Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 85 (1949)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVe ANNÉE — No 6 12 février 1949

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: † *Vital Huguenin.* — *Le journal « La jeunesse et la paix du monde ».* **Vaud:** *Au Comité central.* — *Assemblée générale S.P.V.* — *Château-d'Œx.* — **Genève:** *Commission paritaire.* — *U.I.G.D.: Convocation.* — *Avis aux déléguées.* — *U.I.G.D.-U.A.E.E.: Convocation.* — **Neuchâtel:** *S.N.T.M. et R.S.: Cours prévus pour 1949.* — **Jura:** *La question jurasienne.* — *Comité central.* — *Section de Delémont.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: **Louis Meylan:** *Un livre italien sur l'Ecole Suisse.* — **Bibliographie.**

PARTIE CORPORATIVE

† VITAL HUGUENIN

C'est avec chagrin que nous avons appris le décès subit de notre collègue *Vital Huguenin,* qui s'en est allé à l'âge de 80 ans. Il avait joué un grand rôle dans la S.P.N. et dans la S.P.R., dont il fut le président de 1916 à 1920. Nous reviendrons sur la carrière de ce collègue qui laisse un très vivant souvenir chez tous ceux qui l'ont connu et nous présentons à sa famille nos bien vives condoléances.

G. W.

LE JOURNAL « LA JEUNESSE ET LA PAIX DU MONDE »

Chacun a lu avec intérêt les lignes que notre rédacteur G. Willemin a consacrées dans l'« Educateur » du 29 janvier (pp. 59 et 64) à la contribution que nos associations nationales et internationales entendent apporter à l'établissement de la paix.

Il le rappelle : indépendamment de la date arrêtée du 1er février, nous avons déjà, le 18 mai, la « Journée de la bonne volonté » inaugurée par les enfants du Pays de Galles. Ce jour-là est distribué à toute notre jeunesse le journal « La jeunesse et la paix du monde ».

Or, on s'est plaint quelquefois de cette publication à laquelle on reprochait de ne pas contenir suffisamment de bons textes écrits pour des jeunes. L'an passé, nous avons été pris de court. Pour qu'il en aille autrement cette fois, nous lançons un appel à tous nos collègues romands afin de demander leur collaboration. Que tous ceux qui se sentent capables d'écrire, que tous ceux qui possèdent des textes de bons écrivains sur ce sujet fassent leur envoi au collègue que la Romande a chargé de cette mission : M. *P. Piot,* maître prim. sup., Av. de la Gare, Lausanne.

A. Chevalley.

VAUD

AU COMITÉ CENTRAL S. P. V.

Dans sa séance du 5 février, le comité central 1949 s'est constitué comme suit :

Président : Charles Bonifay, Pomy. Tél. (024) 2 28 09.
Vice-président et bulletinier : Daniel Kohler, Echandens. Tél. (021) 4 33 29.
Secrétaire (correspondance) : Marthe Magnenat, av. du Mont-Pèlerin 41, Vevey. Tél. (021) 5 40 49.
Caissier : Marcel Pache, Sottens. Tél. (021) 9 56 66.
Archiviste : Olivier Robellaz, Renens. Tél. (021) 4 99 78.

Nous rappelons que le bureau S. P. V. (Café Bock, Grand-Chêne), est ouvert chaque samedi de 16 h. à 17 h.

Les collègues y trouveront le

premier samedi du mois : le président ;
deuxième samedi du mois : le bulletinier ;
troisième samedi du mois : l'archiviste ;
quatrième samedi du mois : la secrétaire ;
Cinquième samedi du mois : le caissier.

Le comité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V., CASINO DE MONTBENON 30 JANVIER 1949

Comme de coutume, ce dernier dimanche de janvier, notre belle et vivante association a tenu ses assises annuelles, sous la présidence énergique et courtoise de M. R. Girard (Lausanne), remplaçant le président Petit, malade. Dans la grande salle du Casino, presque toutes les places sont occupées par les collègues, de tout le pays, accourus à la capitale, pour le culte de la solidarité, de l'amitié et du souvenir.

Notre comité central avait fort bien fait les choses. A 14 h. 30, le « Chœur de Lausanne » occupe la scène. Le collègue Bory nous présente son remarqable ensemble qui, sous la magistrale direction de Hans Haug, exécute de belles œuvres de la Renaissance. Ce fut un régal, du grand Art. Les pédagogues, chanteurs et directeurs, y ont puisé le réconfort et la foi en la grandeur de leur mission : par la Musique, servir les hommes et la Beauté. « Il n'est rien de tel que la musique pour tromper l'inquiétude et engendrer l'espérance. »

Après cette agréable introduction, M. Girard souhaite la bienvenue aux invités.

L'assemblée chante un chœur, sous la direction du collègue Conne (Lausanne) et le président adresse les chaleureuses et sincères félicitations du Corps enseignant à M. Petit, premier instituteur élu à la présidence du Conseil communal de Lausanne, aux collègues qui passent à l'Enseignement secondaire : MM. Ansermoz, Martin (collèges cantonaux), et Mermoud (collège de Montreux).

M. Merminod (Provence), qui a fait toute sa carrière dans la commune, a reçu, ainsi que son épouse, la bourgeoisie d'honneur, en témoi-

gnage de reconnaissance. Pour cette flatteuse distinction, assez rare dans les annales pédagogiques, notre collègue est vivement acclamé. Bravo aux époux Merminod ! Bravo à Provence ! Les démocraties ne sont pas toujours ingrates !

L'assemblée rend hommage aux membres honoraires et actifs décédés au cours de l'année, souhaite une heureuse retraite aux collègues arrivés à l'honorariat.

L'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui ont paru dans le bulletin, sont adoptés.

Rapport du président du C. C. M. R. Gfeller tient son auditoire en haleine avec son magistral rapport, spirituel, original, où l'humour s'allie parfaitement au sérieux des préoccupations de l'heure. L'assemblée applaudit chaleureusement notre collègue Gfeller qui rentre dans le rang, après avoir fidèlement et joyeusement servi la S. P. V. M. Girard le remercie, ainsi que son comité. Cet intéressant travail paraîtra dans le bulletin. Un vœu, qui y est exprimé, nous tient à cœur. Frappons sur le clou :

Le traitement par l'Etat. Le corps enseignant, dans son ensemble, certaines sections rurales surtout, à l'unanimité, demandent le payement intégral du traitement par l'Etat, avant tout, pour plus de simplicité. Un copain de service, un loustic, déclarait avec autorité : « C'est inutile de simplifier les choses quand on peut les compliquer ! »

Le traitement par l'Etat, vieux cheval de bataille ! Nos collègues du siècle passé s'en préoccupaient déjà, mais pour obtenir la victoire, il faut d'abord vouloir, croire à la victoire !

Le maître d'école pourra jouir de la situation plus discrète, plus indépendante du pasteur, cet autre « ouvrier de l'esprit ». Il y gagnera en sérénité pour accomplir, au service du pays, son œuvre de vie, son œuvre profonde et féconde. Souhaitons plein succès au comité central et à chacun de nous dans cette nouvelle croisade !

Nos droits civiques et d'éligibilité. M. Michel, président de la S. P. R. s'élève contre un arrêté du Conseil d'Etat limitant nos droits d'éligibilité au Grand Conseil (autorisation de la Municipalité et Commission scolaire). La proposition du président Michel est adoptée à l'unanimité. L'instituteur, serviteur de la communauté et du pays, a conquis sa majorité civique ! Comme le rat de la fable, il a rompu le filet des... incomptabilités !

Asile d'Echichens. M. Piot (Lausanne) émet le vœu que le traitement du personnel enseignant de l'asile soit payé par l'Etat. M. Chabloz (Vevey) lance un appel en faveur de cette institution.

Les comptes et le rapport de vérification ont paru dans le bulletin du 22 janvier. Ils sont présentés par le caissier S.P.V., M. Bonifay (Pomy), et le rapporteur, M. Campiche (Lausanne). Adoptés.

Sur invitation de M. Lavanchy (Lausanne), M. Chabloz, rédacteur de l'Educateur, précise ses vues (reproduction de clichés, etc.), explique qu'une recette nouvelle permettrait à notre journal corporatif de devenir toujours plus un meilleur agent de liaison et instrument de travail. L'assemblée adopte alors une résolution priant le Comité central d'intervenir

dans ce sens à la Romande, même s'il devait en résulter une augmentation du prix de l'abonnement de Fr. 1.— ou 1.50. M. Girard, au nom de l'assemblée, adresse de chaleureux remerciements et de vives félicitations à M. Chabloz pour tout le courage et l'enthousiasme qu'il met à sa belle tâche de rédacteur.

M. Lavanchy (Lausanne) demande le payement mensuel de la part du traitement servi par l'Etat. Adopté.

Propositions individuelles. M. Regamey (Jongny) fait une communication relative au chauffage de la salle d'école et à la sonnerie de la cloche. Le corps enseignant, locataire de la commune, n'est plus tenu d'assumer ces fonctions... accessoires ! M. Pache (Baulmes) voudrait une distinction entre les collègues qui habitent ou non le bâtiment d'école. MM. Gfeller, président central, Badan (Trélex) apportent le grain de sel et la lumière dans le débat et répondent que toutes ces questions de détail, de « cuisine scolaire », seront mises au point par la nouvelle loi.

Elections statutaires. Pour remplacer M. Gfeller, président du Comité central, l'assemblée élit, à mains levées, le seul candidat présenté : M. Robellaz, maître primaire supérieur à Renens.

Le Bureau de l'assemblée générale, qui a fonctionné durant cinq ans, est démissionnaire. Sur proposition de M. R. Ogay (Lausanne), les nouveaux membres suivants sont acclamés : Mlle Chessex (Lausanne), MM. Berseth (Saubraz), Meylan (Ollon), Patthey (Faoug), Regamey (Morges).

CHATEAU-D'ŒX

12 février, à 15 h. (salle du Tribunal)

Conférence de Mlle Lily Merminod sur Jean-Sébastien Bach.

GENÈVE

COMMISSION PARITAIRE

Le 26 mai de l'année dernière, nos trois associations genevoises faisaient parvenir à M. Picot, chef du Département de l'instruction publique, un projet de création d'une commission paritaire de l'enseignement, projet qui a paru dans l'« Educateur ».

Aucun accusé de réception ne nous étant parvenu, nous nous sommes permis de rappeler notre envoi, par lettre du 11 janvier. Le 19 janvier enfin, nous obtenions la réponse suivante :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 janvier, relative au projet de création de commission paritaire de gestion de l'enseignement.

» J'ai examiné vos propositions du 26 mai.

» Je constate qu'elles ne peuvent pas être retenues par le Département.

» Je n'ai pas l'impression que la collaboration entre le Département et le corps enseignant ne soit pas suffisante, elle me paraît au contraire très intime. Vous me dites que dans les conditions actuelles le Département ne peut pas toujours se rendre compte des difficultés d'ordre pratique que les maîtres et maîtresses rencontrent dans leur enseignement. Or, le Département, et notamment la direction de l'enseignement pri-

maire, sont au contaire parfaitement au clair sur cette question. Nous sommes renseignés soit par les inspecteurs d'école, dont c'est une des tâches, soit pas les nombreux contacts directs avec les membres du corps enseignant ou encore même par les rapports suivis entretenus avec les différentes associations du corps enseignant.

» Chaque fois qu'un projet intéressant le corps enseignant est à l'étude, qu'il s'agisse de l'horaire scolaire, des programmes, des manuels, de l'échelle des traitements, des règlements du concours, les associations, ou même le corps enseignant dans son ensemble, sont appelés à donner leur avis. Le corps enseignant, de son côté, peut toujours se renseigner sur l'aspect général des questions qu'étudie le Département. Jamais on n'a refusé de le recevoir et de lui expliquer les problèmes qui préoccupent les autorités.

» La commission paritaire que vous proposez s'occuperait de tous ces objets, elle s'occuperait aussi, d'après votre idée, d'autres, notamment des nominations ; or cette dernière question, de par la Constitution et la loi sur l'instruction publique, dépend non pas de l'avis d'une commission, mais du Conseil d'Etat.

» L'idée même de réunir pendant une période de l'année ou sur convocation spéciale trois semaines à l'avance, une commission paritaire qui aurait à s'occuper de presque toutes les questions qui concernent la direction et le Département est inadmissible. Elle montre une méconnaissance de la part de ses promoteurs de la masse de travail et du nombre des objets que le Département a à traiter. Cette commission, pour donner un exemple, aurait à voir au moins autant de choses que la conférence des inspecteurs ; or celle-ci se réunit chaque semaine pendant plusieurs heures ; elle désigne fréquemment des sous-commissions dans son sein pour étudier telle question particulière. C'est dire que la conférence des inspecteurs serait doublée d'une nouvelle commission qui se réunirait au moins aussi fréquemment qu'elle. En définitive, les séances de commissions accapareraient tout l'horaire du Département.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : Albert Picot.

Nous reviendrons très prochainement sur cette réponse, qui ne peut nous satisfaire. Nous nous étonnons cependant qu'un projet d'une aussi grande importance n'ait fait l'objet, pendant 8 mois, d'aucune discussion entre le Département et les représentants de nos associations, malgré la « collaboration très intime » qui existe entre le Département et le corps enseignant.

Neuenschwander.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

CONVOCATION

Conformément aux statuts de notre association, nous vous convoquons à notre

assemblée administrative annuelle

qui aura lieu le jeudi 24 février 1949 dans la salle des fêtes du Buffet de la Gare (Cornavin), à 15 heures.

AVIS AUX DÉLÉGUÉES

Le comité prie les déléguées qui ne désirent pas voir renouveler leur mandat de s'annoncer à la présidente avant l'assemblée générale statutaire.

U. I. G. DAMES - U. A. E. E.

CONVOCATION

Mercredi 16 février à 17 h., au local de « Notre Genève » (Grand'Rue 23), M. Ed. Gaudin nous donnera des renseignements au sujet des nouvelles dispositions de notre contrat d'assurance-accidents.

NEUCHATEL SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

COURS PRÉVUS POUR 1949

No 1. **Menuiserie.** Perfectionnement ; confection d'un fichier en bois dur. 2 journées de 7 h., le samedi, en février; à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds, suivant les inscriptions reçues. Chefs de cours : MM. P. Perrelet ou W. Galland. Prix du cours : membres, 5 fr. ; non-membres, 8 fr.

No 2. **Techniques nouvelles** (imprimerie, hectographe), au service de l'enseignement de la lecture globale. Pour institutrices de 1re année. Une journée de 7 h. un samedi, en mars. Chef de cours : Mlle Lily Vuille. Prix du cours : membres, 3 fr. ; non-membres, 5 fr.

No 3. **Observation de la nature et ses applications à l'enseignement.** Cours réservé aux instituteurs et institutrices du degré supérieur. Une journée de 7 h., un samedi, en juin. Chef de cours : M. le Dr Ad. Ischer. Prix du cours : membres, 3 fr. ; non-membres, 5 fr.

No 4. **Confection de fiches** (vocabulaire et géographie). Pour membres du corps enseignant du degré moyen. Une journée de 7 h., un samedi, en septembre. Chef de cours : M. Reichenbach. Prix du cours : membres, 3 fr. ; non-membres, 5 fr.

No 5. **Confection de papiers peints,** à l'amidon et au vaporisateur. 10 à 12 h., en 3 après-midi, en mai-juin. Chef de cours : MM. W. Galland et P. Perrelet. Prix du cours : membres, 8 fr. ; non-membres, 12 fr.

No 6. **Vannerie.** Travail du rotin, suite du cours de 1948. 6 séances de 3 h., le soir, en septembre-octobre. Chefs de cours : MM. P. Perrelet et P. Tripet. Prix du cours : membres, 10 fr. ; non-membres, 15 fr.

En outre, il sera formé, à la suite du cours No 4, des **groupes de travail et d'études** dans lesquels les participants auront la possibilité de confectionner du matériel et des fiches scolaires.

Subventions

Pour les cours Nos 1 à 4 organisés avec l'appui financier du département de l'instruction publique, les frais effectifs seront remboursés aux participants. Ceux qui ne pourront retourner chez eux pour le repas de midi, à cause de l'éloignement, recevront une indemnité de repas de 5 fr.

Ces cours ayant lieu en partie pendant les heures de classe, les Commissions scolaires seront invitées par le Département à accorder les congés nécessaires ; les participants doivent **eux-mêmes en faire la demande.**

Les autorités scolaires de plusieurs localités remboursent en outre le prix du cours aux titulaires de classe, pour autant que le programme soit en rapport direct avec leur enseignement.

Pour les cours 5 et 6, les frais de déplacement sont à la charge des participants.

Inscriptions

S'annoncer de suite à M. Willy Galland, Côte 78, Neuchâtel. Seuls les cours qui recueilleront un nombre suffisant d'inscriptions seront organisés.

JURA LA QUESTION JURASSIENNE

La presse quotidienne a publié les propositions du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Le parlement cantonal se réunit le 21 pour en discuter. Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant les points se rapportant spécialement au régime scolaire. Nous suivrons ensuite de près les discussions de Berne et communiquerons à l'Educateur l'essentiel des réactions et des résultats.

Voici de quoi il s'agit :

a) Le Conseil exécutif étudiera un projet de revision de la loi du 26 juin 1856 sur l'organisation de l'instruction publique dans le canton de Berne. Ce projet devra notamment prévoir le rétablissement d'un synode scolaire jurassien ayant des attributions consultatives.

b) Le Conseil exécutif demande au Grand Conseil mandat pour faire le nécessaire en vue d'une augmentation du nombre des cours en langue française dans certaines facultés de l'Université de Berne.

c) Le Conseil exécutif expose ce qui suit au Grand Conseil sur les écoles allemandes du Jura :

> « Constatant que les écoles allemandes situées dans la partie française du Jura sont en continuelle régression depuis un demi-siècle, le Grand Conseil charge le Conseil exécutif, en vue de sauvegarder le patrimoine linguistique français dans la formation scolaire du Jura, de favoriser l'assimilation ultérieure des populations de langue allemande dans la région. »

d) Le Conseil exécutif demande au Grand Conseil l'autorisation de procéder à une enquête afin de déterminer dans quelle mesure existe pour les fonctionnaires et employés jurassiens de l'administration centrale du canton, le besoin pratique d'une sollicitude particulière au sujet de l'enseignement en langue française dans les écoles de la ville de Berne, et, suivant le résultat de cette enquête, de proposer au Grand Conseil, d'entente avec la commune de Berne, les mesures adéquates d'organisation et, au besoin, d'ordre législatif.

Dans le chapitre consacré à la question de l'école de langue française de Berne, le Conseil exécutif déclare qu'avec un régime de ce genre,

institué exclusivement pour les fonctionnaires jurassiens de l'administration centrale établis à Berne, on laisserait à la Confédération le soin d'introduire, pour ce qui la concerne, à l'intention des fonctionnaires fédéraux romands domiciliés à Berne, une règlementation analogue.

Et voilà ! Il est à souhaiter que le corps enseignant reçoive le plus tôt possible ce rapport très détaillé. (Peut-être est-ce fait au moment où paraissent ces lignes.) Pour une fois, aussi, il est à souhaiter que tous nos collègues le lisent de A à Z, c'est-à-dire mieux que l'« Ecole bernoise » et l'« Educateur »... Si l'ensemble de la question jurassienne passionne l'opinion romande, il nous paraît utile, quant à nous, de nous limiter aux questions scolaires.

Ceci dit, nous attendons le 21 février. *H. Reber.*

En date du 15 janvier 1949, le nouveau **comité central** de la Société pédagogique jurassienne est entré en fonction. Il aura son siège à Delémont. Voici sa composition :

Président : M. Maurice Pétermann, Bassecourt.
Vice-président : M. Georges Joset, Courtételle.
Secrétaire : Mlle Claire Eggerschwiler, Delémont.
Caissier : M. Joseph Etique, Courroux.
Membre : M. Dr Pierre Rebetez, Delémont.

La secrétaire : *C. Eggerschwiler.*

SECTION DE DELÉMONT — SYNODE D'HIVER

Pour donner suite à un vœu exprimé à maintes reprises, le comité a décidé de ne plus convoquer nos réunions régulièrement le samedi. A y regarder de près, on constate que ce jour n'est certainement pas le plus favorable ; beaucoup de nos collègues réservent leur après-midi de fin de semaine pour faire une sortie, une visite, un voyage ; pour d'autres, cette demi-journée est prise par les cours de l'école complémentaire. Pour ces raisons, le synode d'hiver a été fixé au mercredi 16 février, au Terminus, à Delémont.

Le programme est de nature à intéresser chacun. En plus des questions administratives et professionnelles, notons une causerie de M. Bärtschi, secrétaire général de Pro Juventute, qui parlera spécialement des bourses pour études et secours pour malades. Nous aurons l'aubaine d'entendre une conférence-audition, par M. Paul Montavon, professeur de musique à Porrentruy : « Princes de la musique à Vienne ». En notre siècle matérialiste à outrance, il est bon de nous reporter aux temps heureux où l'art était fort apprécié, la musique spécialement.

Le chœur mixte, mis sur pied depuis trois mois, donnera une modeste audition. Nous précisons, pour les collègues qui n'étaient pas présents à la dernière séance, qu'une courte répétition aura lieu au Terminus, dès 8 heures, avant l'ouverture du synode ; tous présents !

Vous voilà renseignés, chers collègues ; nous espérons vous voir nombreux, très nombreux à Delémont, le 16 février (voir convocation dans l'« Ecole bernoise »). *L. B.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UN LIVRE ITALIEN SUR L'ECOLE SUISSE

Qui de nous ne s'est senti un jour ou l'autre cruellement embarrassé, quant un étranger le questionnait sur l'organisation de l'école en Suisse ?

L'école dépend-elle de la commune ou du canton ? — Comment vous dire ? — Mais voyons ! qui nomme les instituteurs ? — Dans le canton de Vaud, la Commission scolaire et la Municipalité ; mais cette nomination doit être sanctionnée par le Conseil d'Etat ; quant aux maîtres des collèges, ils sont nommés par le Conseil d'Etat, sur présentation des autorités locales ; mais dans d'autres cantons, c'est différent. Non ! décidément, je ne puis pas vous répondre ! Demandez-moi tout ce que vous voudrez sur l'école vaudoise ou neuchâteloise ; mais ne m'interrogez pas sur l'organisation de l'école suisse ! Autant de cantons, autant de systèmes différents. Et parfois, dans le même canton, d'une ville à l'autre, il y a des divergences notables ! C'est un maquis, dans lequel on fait chaque année des découvertes surprenantes.

Ici, par exemple, l'enseignement secondaire débute à dix ans ; ailleurs, à douze ou à treize ans. (Et, j'y pense, à Lausanne, on entre à dix ans au collège classique et à onze ans au collège scientifique !) Les établissements du degré secondaire s'appellent, chez nous, collège et gymnase ; ailleurs, *Gymnasium* ; ailleurs, lycée ou école cantonale ; ou encore *Stiftschule,* comme à Engelberg, ou *Evangelische Lehranstalt,* comme à Schiers... La maturité fédérale est rigoureusement indispensable pour les études de médecine ; mais elle n'est admise ni par la Faculté des Lettres ni par la Faculté de droit de l'Université de Lausanne ! Nous avons d'ailleurs une Haute Ecole fédérale et sept Hautes Ecoles cantonales ; pour ne rien dire des Facultés autonomes de théologie, de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales de Genève, ou de la Schweiz. Wirtschafts- und Verwaltungs-Hochschule de St-Gall.

C'est dans ce maquis qu'une Italienne, le Dr Iclea Picco, professeur à l'Institut de pédagogie de Rome (une ancienne élève de cet animateur que fut Giuseppe Lombardo-Radice), a eu le courage de s'engager. Elle ne l'a pas fait sans s'être soigneusement informée sur tous les aspects de son sujet, en lisant les ouvrages généraux, peu nombreux, et pour cause, et les travaux spéciaux ; en compulsant les annuaires, les plans d'études et de très nombreux articles (cf. sa Bibliographie, aux pp. 183-9 de son livre) ; et en séjournant dans diverses régions de la Suisse, notamment au Tessin et à Genève. Aussi bien, l'ouvrage qu'elle vient de publier sous ce titre : *L'école et la démocratie en Suisse* [1], peut-il être lu avec intérêt et profit, non seulement par ses compatriotes, mais par nos hommes politiques et nos éducateurs, qui y trouveront un tableau d'ensemble bien ordonné, et des vues générales extrêmement suggestives sur l'esprit de l'institution scolaire dans notre pays. L'auteur discerne, en particulier, avec une pénétration et une vigueur de pensée remarquables, les rapports

[1] Iclea Picco : « Scuola e Democratia in Svizzera ». Roma 1948, Anonima Veritas Editrice.

organiques qui unissent l'école suisse et l'Etat suisse, démocratique et fédéraliste. Qu'on en juge par ces quelques extraits, librement traduits, du chapitre intitulé : Antinomies fondamentales.

Si l'on cherche le visage de la Suisse dans ses postulats pédagogiques et ses réalisations scolaires, on se trouve en présence de thèmes apparemment contradictoires ; d'une part, l'exaltation de l'individu et de son autonomie ; d'autre part, un sens non moins vif de la valeur de la vie communautaire et du groupe social : associations sportives, associations d'anciens élèves, associations de commerçants, associations pour la réforme de l'école, etc. Ce sens social procède de l'expérience approfondie du travail et de ses exigences : rigoureuse organisation, interdépendance et hiérarchie. Ainsi, l'on pourrait penser que, pour les Suisses, la liberté n'est qu'une devise sur une bannière ; mais on se convainc bientôt qu'elle est, au contraire, avant tout, une conscience ; et que c'est ce qui les garde d'une conception simpliste de la liberté et, par là, d'un libertarisme insensé ou d'un anarchisme anachronique.

Deux autres attitudes considérées communément, mais à tort, comme contradictoires : la conscience de former une nation et le sentiment d'appartenir à l'humanité, nous paraissent aussi coexister dans le comportement quotidien des Suisses [2]. L'organisation fédérative de ce pays nous paraît, en effet, illustrer l'idée de Mazzini, que le sentiment d'appartenance à l'humanité est l'étape dernière d'une ascension, à laquelle l'individu n'atteint qu'après avoir triomphé d'abord de son égoïsme individuel (en assumant les responsabilités de chef de famille) puis de son égoïsme familial, en devenant conscient de sa responsabilité envers une communauté plus large, dans l'espèce : son canton et sa patrie.

Quoi qu'il en soit, dans cet effort pour se donner une conscience nationale, les mobiles humains prennent une valeur nouvelle ; et les frontières marquent des étapes, non des limites. Ces diverses antinomies se résolvent, d'ailleurs, par un procès efficace d'action éducative, empêchant l'affirmation de soi de dégénérer en aveugle égoïsme, le sentiment national ou nationalisme, la liberté en anarchie, la discipline en servilité.

Autre antinomie : traditionnalisme et progrès. Traditionnalistes par excellence (leur tradition, c'est ce visage si particulier que chaque canton est encouragé à conserver), les Suisses sont contraints au progrès par la nécessité de se maintenir au même niveau économique que les grandes puissances avec lesquelles ils sont en relations d'affaires. Ainsi la stimulante nécessité du progrès est équilibrée en eux par le sens profond d'une tradition. Les progressistes les plus résolus sont d'ailleurs, en Suisse, les pédagogues ; et c'est souvent sur le plan scolaire qu'ont été formulés et résolus des problèmes qui, posés sur le plan théorique, seraient parfois restés insolubles.

L'auteur note ensuite comment joue, dans la législation et les innovations scolaires de notre pays, un heureux antagonisme — on pourrait

---

[2] C'est ce qu'a montré, dans une profonde étude intitulée : « Eidgenössischer Humanismus », un des plus authentiques Suisses que je connaisse, le Prof. Gottfried Bohnenblust : « La patrie et l'humanité conçues non comme s'opposant, mais comme des cercles concentriques, voilà ce que chante notre poésie et ce que cherche notre volonté. (« Vom Adel des Geistes », p. 368.)

dire tout aussi bien : concurrence ou concours — entre les tendances centralisatrices du gouvernement fédéral et la volonté populaire de maintenir l'autonomie des cantons ; et comment l'existence même de la Suisse est liée à cette bi-polarité, puisqu'une centralisation complète, supprimant la souveraineté des cantons, anéantirait la Confédération, comme l'anéantirait l'indépendance absolue des cantons. Mais ce n'est pas tout : animés par la volonté de conserver leur autonomie, les cantons s'inspirent eux-mêmes, précisément pour s'opposer à une intervention directe du pouvoir central, des plus heureuses initiatives prises sur le plan fédéral. La Confédération est ainsi pour eux un stimulant ; mais elle est aussi un puissant et sage organe de contrôle, veillant à ce que la diversité n'aboutisse ni à la dispersion ni à la divergence.

L'activité de la Suisse, dans les domaines les plus divers, oscille enfin entre ces deux pôles : volonté d'affirmer certaines valeurs spirituelles, en particulier ce sens de l'humain, seul capable de triompher des barrières linguistiques et confessionnelles, ainsi que de la différence des coutumes et des formes de vie — nécessité de réalisations pratiques, assurant un équilibre politique et économique stable. Le souci constant des problèmes d'ordre spirituel, d'autant plus urgent que les nécessités économiques sont plus pressantes, défend la conscience nationale contre un utilitarisme mesquin, aboutissement presque fatal de la recherche du bien-être ; et ainsi s'incarnent, dans des institutions viables et dans la vie même de la communauté, les mobiles spirituels les plus élevés [1].

Dans cette constante oscillation entre les deux pôles du spirituel et du matériel (entre lesquels se situe la vie réelle, et que nous trouvons toujours liés, puisqu'au moment où l'un d'eux apparaît dans l'histoire comme une impérieuse nécessité, l'autre surgit aussitôt comme aspiration pure), l'école représente l'unique possibilité d'équilibre, le seul milieu dans lequel on puisse tenter de réduire cette antinomie. De fait, toutes ces oppositions, qui font de la Suisse un peuple vivant et sensible aux exigences diverses de la vie, l'ont conduite à formuler le problème de l'éducation en termes d'éducation nationale ; et c'est, estime l'auteur, dans la mesure où nos écoles, à tous les degrés seront conscientes de leur devoir de s'affirmer comme suisses, qu'elles tendront à leur perfection propre.

---

[1] Il n'est pas sans intérêt de comparer cette explication de la manière suisse avec celle qu'en donne P. de Coubertin, à la fin du IVe tome de son « Histoire universelle ». Il y relève cette même mesure, cette même volonté de concilier les nécessités antagonistes et complémentaires. De cette esquisse pénétrante (pp. 197-201) je me borne à transcrire ces quelques lignes : « Comment la variété d'institutions cantonales qui existait encore en 1830 a été peu à peu remplacée par une uniformité dosée, laissant à chaque canton sa physionomie propre, tout en lui épargnant les désavantages administratifs et commerciaux du régime antérieur, — comment l'usage du referendum et du droit d'initiative populaire fut expérimenté localement avant d'être généralisé — comment la constitution fédérale esquissée en 1815, mise au point en 1848, amendée en 1874, a pris sa figure définitive — comment l'institution militaire, côtoyant la milice et l'armée de métier et s'inspirant de l'un et de l'autre systèmes, les a fondus en un tout d'une harmonieuse originalité — comment, sans réactions injustes, le patriarcat a été conduit à abandonner des privilèges surannés au profit de la bourgeoisie d'abord et du peuple ensuite — comment l'esprit d'égalité s'est étendu à toute la Confédération sans détruire le hiérarchisme indispensable à toute humanité organisée... c'est par là qu'a été attirée l'attention de l'Europe. »

Elle revient d'ailleurs sur ces idées dans ses conclusions, dont j'extrais encore ces judicieuses considérations. La valeur de l'école suisse tient-elle à ce qu'elle dépend des communes plus que des cantons, des cantons plus que de la Confédération ? Ne procède-t-elle pas plutôt de son sens très vif de la nécessité de l'unité dans la diversité, unité toujours compromise sur le plan de la réalité par l'existence d'« Etats dans l'Etat » ? Et ne tient-elle pas avant tout à ce que la Suisse a pleinement compris que le problème de l'école est *sans conteste le premier* [1] des problèmes qui sollicitent une nation ?

La centralisation et la décentralisation présentent toutes deux, en effet, leurs avantages et leurs inconvénients. L'école organisée par la commune peut être plus facilement adaptée aux exigences locales, mais elle est aussi plus exposée aux oppositions et aux divergences de vues, qui ne manquent jamais de s'élever au sein d'une communauté restreinte, où des hommes luttent entre eux pour affirmer leur droit à l'existence. Cette situation peut peser plus directement sur le maître qui la subit, et entraver son action ; tandis que le pouvoir central, alourdi par une monstrueuse bureaucratie, s'il peut englober l'école dans sa structure, et avilir *in abstracto* la fonction éducative, ne réussira jamais à enchaîner *in concreto* le maître qui, par sa valeur propre, s'affranchit de l'avilissement décrété, et fait de l'école une institution libre de chaînes.

La volonté de la Confédération de contrôler les principales étapes de l'instruction publique assure l'unité nécessaire dans la diversité des institutions scolaires suisses ; mais chaque canton à son tour assume le même rôle à l'égard des communes. Nous nous trouvons donc en présence d'un système de centralisation par cercles concentriques, mais respectueux des autonomies locales. C'est pour cela que l'école suisse apparaît comme un organisme solidement fondé sur l'école primaire, d'où rayonnent successivement les différents types d'enseignement, répondant à des exigences concrètes, et s'efforçant d'adhérer à des nécessités pratiques, coordonnées par des valeurs idéales.

Et voici une autre question qui s'offre à nous parmi tant d'autres : existe-t-il en Suisse un problème social ? Sans doute, mais il se pose sur le plan de l'évolution plutôt que sur celui de la révolution, et se situe pour l'école entre ces deux propos antinomiques : mettre en évidence l'effort pour la conquête d'une culture ; et reconnaître la valeur de tout travail. La Suisse s'est ainsi libérée des préjugés qui, en Italie, ont engendré cette maladie infectieuse : la « doctrite » [2], lui ont valu un pourcentage excessif de « docteurs analphabètes » et ont éveillé dans la masse tout entière l'aspiration déraisonnable à cet analphabétisme diplômé.

Ce sont d'ailleurs les pédagogues qui, dans cet ordre d'idées, s'y affirment les plus révolutionnaires ; il suffit, dit l'auteur, de rappeler la gratuité de l'école primaire, les écolages minimes prélevés par les autres institutions, et l'organisation de l'orientation professionnelle. Ainsi, conclut-elle, la Suisse est prête à suivre, avec la volonté d'aller dans cette ligne

---

[1] C'est l'auteur qui souligne.
[2] Cette maladie ne sévit-elle pas aussi à quelque degré chez nous ?

aussi loin qu'il est possible, le mouvement qui s'affirme partout dans le monde, tendant à atténuer toujours plus les différences engendrées par l'organisation sociale ; si bien que, dans toutes les circonstances, les hommes de tout rang et de toute condition sachent retrouver et reconnaître en leur prochain un être semblable à eux-mêmes, ayant les mêmes besoins, les mêmes aspirations, les mêmes devoirs et les mêmes droits.

L'auteur de cette remarquable étude décrit, bien sûr ! plutôt que l'école suisse telle qu'elle est, l'école suisse telle qu'elle devrait être pour exprimer fidèlement, et défendre efficacement, les valeurs propres à notre culture. Mais, pour généreux qu'ils soient, ses jugements sur nos institutions scolaires n'en sont pas moins pénétrants. Ils nous encouragent à rendre notre école toujours plus conforme aux exigences découlant de la constitution particulière de notre pays et de notre organisation politique : démocratique et fédéraliste. Il vaut donc la peine de les méditer.

Louis Meylan.

BIBLIOGRAPHIE

Le Docteur Frédéric Ferrière, par Ad. Ferrière, Dr en sociologie. Editions Suzerenne, Genève (19, Grand'Rue). Fr. 6.—.

1948 marque le centenaire de la naissance d'un homme qui fut aimé et admiré, comme pas un, par ceux et celles qui quotidiennement l'ont vu à l'œuvre. Sans doute lui-même fuyait-il toute réclame autour de sa personne et de son nom. Frédéric Ferrière (1848-1924) n'en devint pas moins vice-président du Comité International de la Croix-Rouge. Bien plus que médecin, bien plus que fondateur et longtemps président de la Société d'Hygiène de Genève, bien plus que membre du Grand Conseil de sa cité natale il est connu universellement comme l'homme de la Croix-Rouge, le sauveteur de millions de civils victimes de la guerre.

En effet, ce qui fit sa gloire, ce qui, à la première minute, fit scandale, c'est qu'à l'encontre de toutes les Conventions signées par les gouvernements, celle de Washington en dernier, il fonda de son propre chef la Section de secours aux populations civiles auprès de l'Agence des prisonniers de guerre, ouverte par la Croix-Rouge en 1914, au moment où éclata la première guerre mondiale.

Le récit de ses luttes remplit ce livre. Luttes pour le bien de tous, comme volontaire en France occupée, en 1870, puis comme délégué de la Croix-Rouge au Monténégro, durant la guerre de ce pays avec la Turquie. Il n'est pas commun de rencontrer de telles vies, si admirablement remplies et si volontairement effacées. Il est bon que la jeunesse apprenne à les connaître. Elle y puisera l'enthousiasme viril qui, génération après génération, a lentement élevé le monde au-dessus de lui-même.

Collègues ! ***Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.***

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Le Collège classique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur les langues anciennes, le français, les langues modernes, les mathématiques et les sciences. Il délivre le **certificat d'études secondaires,** à seize ans, ce qui permet aux élèves qui ne tiennent pas à poursuivre au delà leur culture générale d'entreprendre n'importe quel apprentissage ou quelle formation professionnelle. Quant à ceux qui veulent continuer des études, le Collège les prépare au Gymnase classique cantonal, qui les préparera lui-même à l'Université. Le C. C. C. conduit à toutes les Facultés universitaires, ainsi qu'à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le cours des études est de six ans. L'année scolaire commence en septembre. La première année d'études (classe de VIe) est précédée d'un **cours de raccordement,** d'avril à juillet. Ce cours est ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées, qu'il prépare en particulier à l'étude du latin. Il leur est vivement recommandé de le suivre à dix ans plutôt qu'à onze ans (les élèves de douze ans n'y sont pas admis). Le programme demandé à l'examen d'admission est celui de la première année du degré moyen des écoles primaires. Les élèves qui suivent avec succès le cours de raccordement sont admis en VIe, sans nouvel examen.

COURS DE RACCORDEMENT 1949 : du 19 avril au 15 juillet.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1949.

Examens d'admission : les vendredi 25 (écrit) et samedi 26 mars (oral), à 8 heures, au Collège.

Les **inscriptions** sont reçues au Collège (7, avenue Béthusy, téléphone 2 43 21), dès ce jour et jusqu'au mardi 22 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la diphtérie et la variole.

N. B. — L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La Commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

LE BRASSUS

VALLÉE DE JOUX

Le télé-ski des Mollards

vous transporte en 6 minutes à 1400 m. d'altitude, à proximité du Marchairuz et du Mont Tendre, région idéale pour le ski. Les possibilités de descente sont multiples; quatre à cinq pistes ont été judicieusement tracées. Des débutants aux compétiteurs, chacun sera satisfait.

TARIFS: 1 montée, Fr. 1.— Enfants 0.50.

Abonnements. **Facilités accordées aux membres du corps enseignant et aux écoles.**

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8** Téléphone **permanent 2 63 70**

POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

KOH-I-NOOR

pour enfants et adultes, crayons noirs et de couleur, gommes, tout dans la fameuse qualité

KOH-I-NOOR

DANS LES BONNES PAPETERIES

Chocolats

PERRIER

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

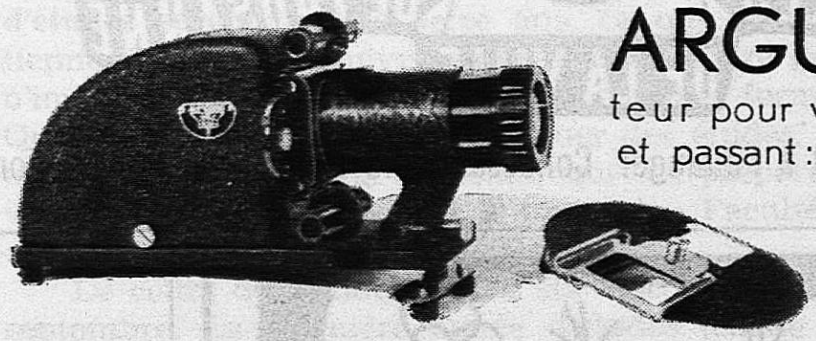

ARGUS est un magnifique projecteur pour vues fixes sur écran et passant : les vues 24 × 36 entre verres 5×5, les vues 24 × 36 en bandes, les « films-fixes » en bandes pour l'enseignement. Tous voltages. Prix 255.— + passe film 36.—. Prix spéciaux pour écoles, instituts, paroisses.

Envoi sur demande des listes C (films-fixes pour l'enseignement) et de la brochure illustrée des projecteurs.

Payement en 6 - 12 - 18 mois accordés.

PHOTO POUR TOUS S.A.
GENÈVE
5, Boulevard Georges Favon

Le plus grand choix de la région

Maison fondée en 1897

CHAUSSURES
A L'ÉTOILE VEVEY
ED. NICOLE S.A.

PRÊTS DE LIVRES

pour enfants et adultes

AU BLÉ QUI LÈVE
Mme J.-L. DUFOUR
RUE DU MIDI 1 - LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS SANS ENGAGEMENT ★ ENVOIS POSTAUX

MONTREUX, 19 février 1949 LXXXV^e année – N° 7

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : **André Chabloz,** Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : **G. Willemin,** Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces
Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98
Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

RICHARD (Dr G.): **La psychanalyse et la morale.** 2e édition.

Un volume de 184 p., 14 × 23, broché . . . . . **Fr. 7.—**

Cette étude apprendra aux éducateurs que, loin de s'opposer à leur tâche, la psychanalyse peut collaborer avec eux en libérant des sujets captifs des lois primitives de leurs instincts et en favorisant leur évolution vers une morale librement acceptée. Tous ceux qui ont charge d'âme doivent lire ces pages pénétrantes et généreuses.

Atlas scolaire suisse. Edition jubilaire 1898-1948

Un volume 24 × 35, de 152 p. dont 144 de cartes, relié . **Fr. 22.—**

Huitième édition de cette œuvre nationale, comportant une revision fondamentale des cartes et de notables transformations nécessitées par des motifs méthodologiques et géographiques.

BOURQUIN (Fernand): **Cours moderne gradué de thèmes anglais.** 2e édition.

Un volume de 168 p., 13,5 × 20,5, relié . . . . . **Fr. 4.80**

Collection de 115 thèmes qui peuvent être étudiés à l'aide des 600 expressions et anglicismes correspondants et d'un résumé des règles essentielles de la grammaire.

DUBOIS (R. J.) et WAGNER (J.): **English words. Phrases et idiomes. Vocabulaire anglais.** 2e éd. revue.

Un volume de 324 p., 13,5 × 20, relié . . . . . **Fr. 7.50**

Un groupement rationnel des mots, locutions et anglicismes indispensables à la connaissance de l'anglais vivant, enrichi des termes devenus d'un usage courant depuis la guerre.

VŒLLMY (E.) et EXTERMANN (J.-P.): **Logarithmes à cinq décimales et tables numériques.**

Un volume de 192 p., 15,5 × 24, relié . . . . . **Fr. 6.80**

Cette adaptation française reproduit toutes les tables et formules de l'édition originale ; elle est augmentée de textes explicatifs et de notations qui la feront apprécier du public romand.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

MANERA & Cie LAUSANNE

CAFÉS «Le Caféier»

Moderne Schulwandkarten

Welt, Kontinente, Länder, Weltgeschichte.
Biblische Geschichte

Bitte Verzeichnis verlangen

KÜMMERLY & FREY

GEOGRAPHISCHER VERLAG - BERN

La bonne adresse pour votre ameublement

Choix de 100 mobiliers neufs du simple au luxe

MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR

Meubles occasion provenant des échanges, à bon compte. Exposition séparée. Magasin face église des Terreaux au bt du trot. Métropole.

LAUSANNE

Le Phosphotonic Socop

stimule l'appétit
recommandé contre la dépression nerveuse
le surmenage physique et intellectuel

EN VENTE dans les officines des Pharmacies Populaires de Genève

LE BRASSUS

VALLÉE DE JOUX

Le télé-ski des Mollards

vous transporte en 6 minutes à 1400 m. d'altitude, à proximité du Marchairuz et du Mont Tendre, région idéale pour le ski. Les possibilités de descente sont multiples; quatre à cinq pistes ont été judicieusement tracées. Des débutants aux compétiteurs, chacun sera satisfait.

TARIFS: 1 montée, Fr. 1.— Enfants 0.50.

Abonnements. **Facilités accordées aux membres du corps enseignant et aux écoles.**